

BILAN DES DONNÉES 2015



A I R A Q
Atmo Aquitaine



SURVEILLANCE
DE LA QUALITÉ DE L'AIR
EN AQUITAINE

airaq.asso.fr

Bilan des données 2015

Dordogne

Rédaction	Sarah LE BAIL, Ingénieur d'études Pierre-Yves GUERNION, Responsable Études
Vérification	Pierre-Yves GUERNION, Responsable Études
Approbation	Patrick BOURQUIN, Directeur
Date	07/03/16
Référence	Rapport n° ET/PE/16/03
Nombre de pages	8



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
I. LA DORDOGNE	4
I.1. BILAN DES INDICES DE QUALITÉ DE L’AIR	4
I.1.1. Bilan des indices ATMO	4
I.1.2. Historique des indices ATMO	5
I.2. BILAN DES ALERTES	5
I.3. BILAN DES NORMES	6
I.4. RESPECT DES VALEURS LIMITES ET VALEURS CIBLES	6
I.5. VALEURS REPÈRES	7
I.6. ÉVOLUTIONS MENSUELLES DES POLLUANTS	7
I.7. ÉVOLUTIONS DÉCENNALES DE LA QUALITÉ DE L’AIR	8

AVANT-PROPOS

AIRAQ fait partie du dispositif français de surveillance et d'information sur la qualité de l'air. Sa mission s'exerce dans le cadre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 et de ses décrets d'application. À ce titre et compte tenu de ses statuts, AIRAQ est garant de la transparence de l'information sur les résultats de ces travaux selon les règles suivantes :

- AIRAQ est libre de leur diffusion selon les modalités de son choix : document papier, communiqué, résumé dans ses publications, mise en ligne sur son site Internet.
- Les données contenues dans ce rapport restent la propriété d'AIRAQ.
- AIRAQ s'engage à proposer en téléchargement sur son site Internet la dernière version de ses rapports d'étude. Il est de la responsabilité du lecteur de s'assurer qu'il a bien en sa possession la version à jour du document.
- Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire référence à AIRAQ et au titre complet du rapport. AIRAQ ne saurait être tenue responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donné d'accord préalable.

I. LA DORDOGNE

Le département de la Dordogne est couvert par la station urbaine de fond de Périgueux – Pablo Picasso. Cette station assure la surveillance de la qualité de l'air pour le NO₂, les PM10 et l'O₃.

Au 31 décembre 2015, les procédures en vigueur sont régies par l'arrêté suivant :

- Arrêté n°2015342-0012 du 8 décembre 2015 relatif au déclenchement des procédures d'information-recommandations et d'alerte en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant par le dioxyde d'azote (NO₂), les particules en suspension (PM10) et l'ozone (O₃) sur le département de la Dordogne

I.1. Bilan des indices de qualité de l'air

I.1.1. Bilan des indices ATMO

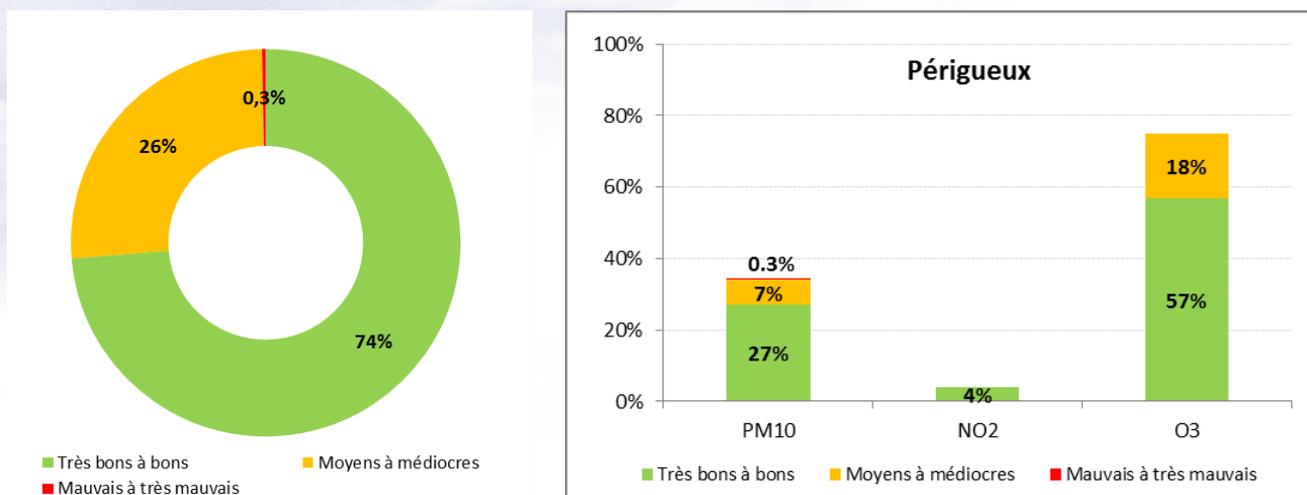


Figure 1 : bilan de l'indice ATMO et responsabilité des polluants sur l'agglomération de Périgueux

Les indices de qualité de l'air relevés sur la station de Périgueux ont été « très bons à bons » 74 % de l'année. Ils ont été qualifiés de « moyens à médiocres » 26 % de l'année et enfin de « mauvais à très mauvais » 0,3 % de l'année (soit 1 journée).

L'ozone est principalement responsable des indices avec 75 % des cas observés dont 57 % de contribution pour les indices « très bons à bons ». Viennent ensuite les particules en suspension qui contribuent à 34 % aux indices dont 27 % aux indices « très bons à bons », 7 % aux indices « moyens à médiocres » et 0,3 % aux indices « mauvais à très mauvais ». Le dioxyde d'azote ne contribue quant à lui qu'à 4 % des indices, tous de « très bons à bons ».

N.B : la somme des pourcentages est supérieure à 100 % car plusieurs polluants peuvent être conjointement responsables des indices.

I.1.2. Historique des indices ATMO

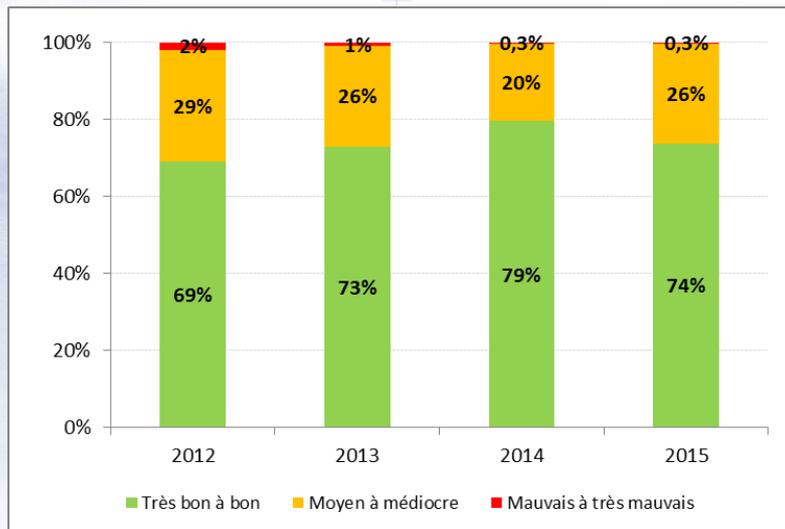


Figure 2 : historique des indices ATMO sur l'agglomération de Périgueux

Après une année 2014 particulièrement favorable, les indices ATMO observés en 2015 sont globalement conformes à la moyenne observée sur les 4 dernières années, soit une légère dégradation par rapport à 2014.

N.B : l'historique ne peut se faire qu'à partir de 2012 en raison du changement de l'échelle d'indice des PM10 au 01/01/12.

I.2. Bilan des alertes

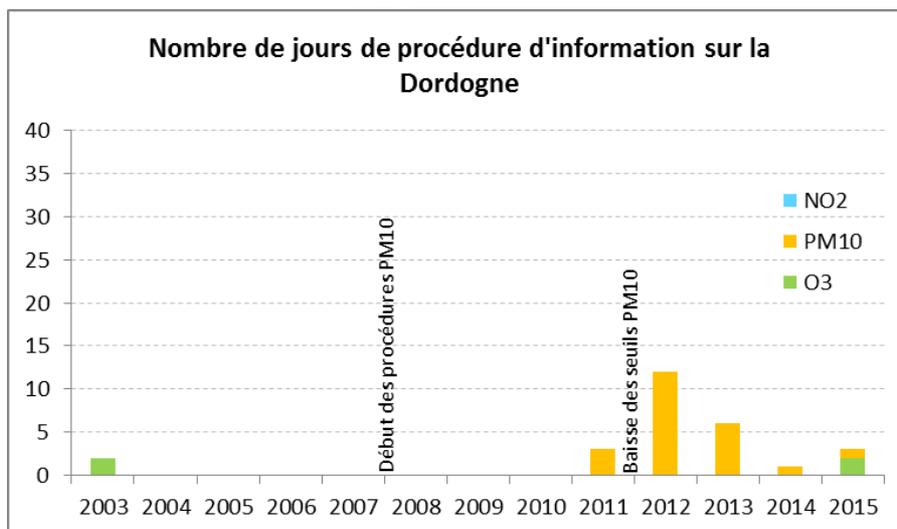


Figure 3 : nombre de jours de procédure d'information et de recommandations en Dordogne

En 2015, en Dordogne, il y a eu trois jours de procédure d'information et de recommandations (1 jour pour les particules en suspension et deux jours pour l'ozone).

Aucune procédure d'alerte n'a été déclenchée sur la Dordogne depuis la mise en place des procédures en 2003 sur ce département.

I.3. Bilan des normes

Normes	Respect des normes		Périgueux
SIR O ₃ H 180	Oui	Maximum horaire	162
SA3 O ₃ H 360	Oui	Maximum horaire	162
SA2 O ₃ 3H 300	Oui	Nombre d'occurrences	0
SA1 O ₃ 3H 240	Oui	Nombre d'occurrences	0
VC O ₃ 8H 120	Oui	Nombre de dépassements en jours*	14
OQ O ₃ 8H 120	Non	Nombre de dépassements en jours	13
-	-	Moyenne estivale	67
SIR PM10 24H 50	Non	Maximum journalier	60
SA PM10 24H 80	Oui	Maximum journalier	60
VL PM10 35J max > 50	Oui	Nombre de dépassements en jours	1
VL PM10 A 40	Oui	Moyenne annuelle	16
OQ PM10 A 30	Oui		16
SIR NO ₂ H 200	Oui	Maximum horaire	88
SA NO ₂ 3H 400	Oui	Nombre d'occurrences	0
VL NO ₂ 18H max > 200	Oui	Nombre de dépassements en heures	0
VL NO ₂ A 40	Oui	Moyenne annuelle	13

Tableau 1 : bilan vis-à-vis des décrets en vigueur en Dordogne et sur l'agglomération de Périgueux

* en moyenne sur 3 ans

I.4. Respect des valeurs limites et valeurs cibles

Des valeurs limites et des valeurs cibles ont été précisées dans la réglementation européenne et française (cf. Annexe 2). Sur le département de la Dordogne, aucun dépassement des valeurs de référence n'a été enregistré sur les 5 dernières années.

I.5. Valeurs repères

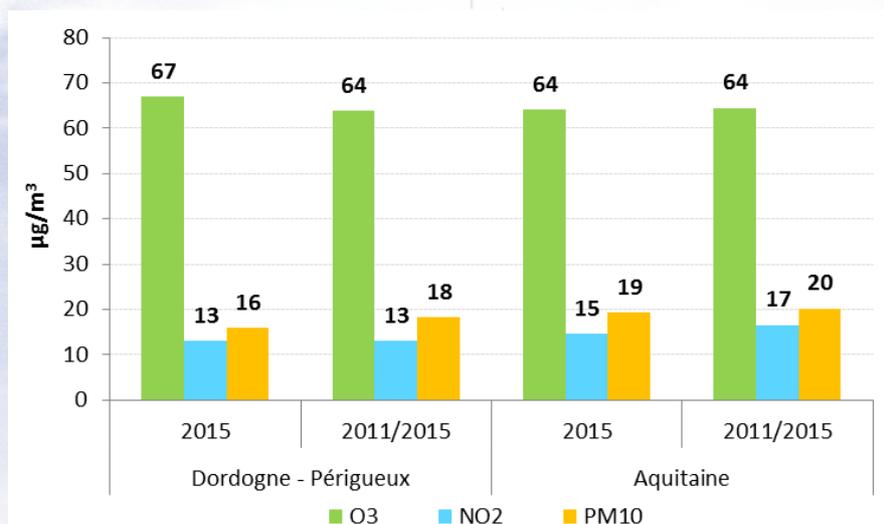


Figure 4 : valeurs repères par polluant en Dordogne et sur l'agglomération de Périgueux

Pour l'ozone, les concentrations relevées en 2015 à Périgueux sont plus élevées, à la fois que la moyenne 2011-2015 observée sur ce site, et que la moyenne 2015 des sites d'Aquitaine. A l'inverse, pour les particules en suspension et le dioxyde d'azote, les concentrations relevées à Périgueux cette année sont légèrement plus faibles que celles de 2011/2015 et que celles des autres sites d'Aquitaine.

I.6. Évolutions mensuelles des polluants

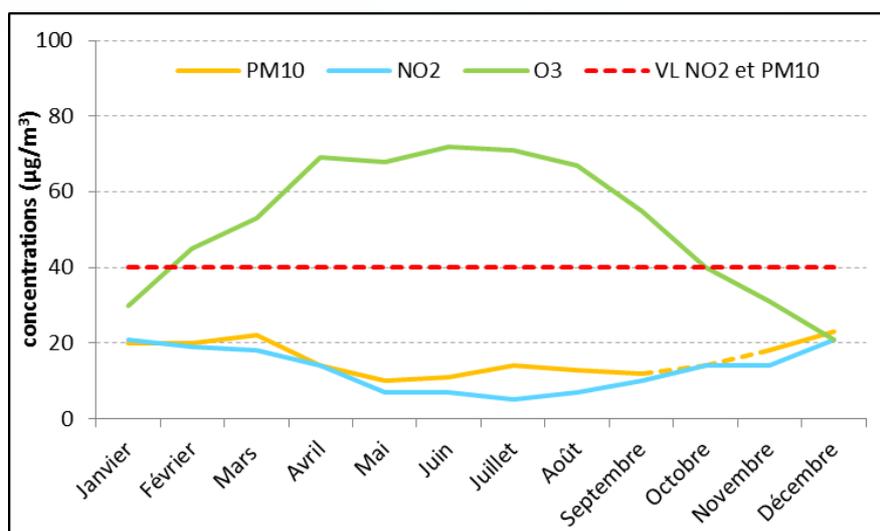


Figure 5 : évolutions mensuelles des polluants en Dordogne et sur l'agglomération de Périgueux

Les concentrations en **ozone** sont plus élevées en période estivale, notamment en juin et juillet, en lien avec les conditions météorologiques. Les **particules en suspension** et le **dioxyde d'azote** voient leurs niveaux plus élevés en hiver notamment en janvier et en décembre, périodes propices aux pics de pollution. Cette année, les niveaux de particules en suspension ont également été soutenus en mars, en lien avec un épisode de pollution national.

N.B : les courbes en pointillé comportent moins de 75 % de données validées.

1.7. Évolutions décennales de la qualité de l'air

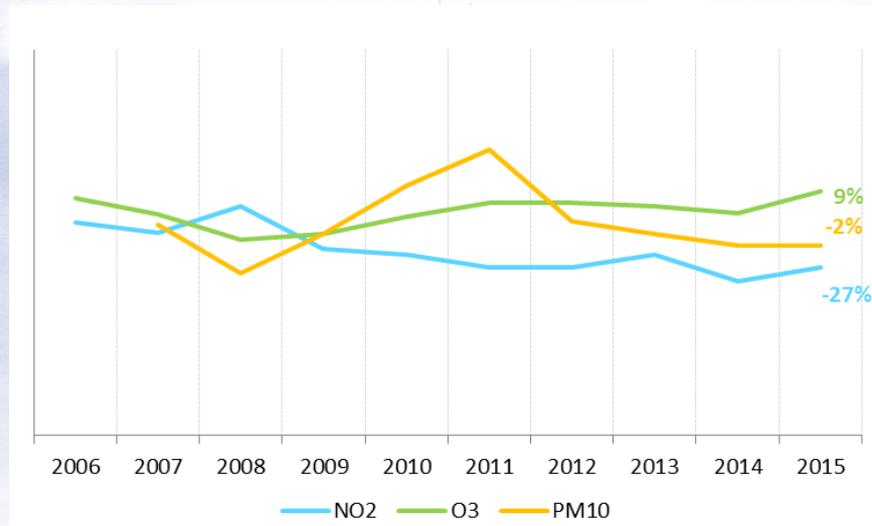


Figure 6 : évolutions décennales des polluants en Dordogne et sur l'agglomération de Périgueux

- Les concentrations en **ozone** sont en légère augmentation ces dernières années. Depuis 2006, les concentrations ont augmenté de **9 %**.
- Après une forte hausse jusqu'en 2011, les concentrations en **particules en suspension** continuent de diminuer progressivement. Depuis 2007, les concentrations ont diminué de **2 %**.
- Pour le **dioxyde d'azote**, la tendance à la baisse se confirme, avec une baisse depuis 2006 estimée à **27 %**.

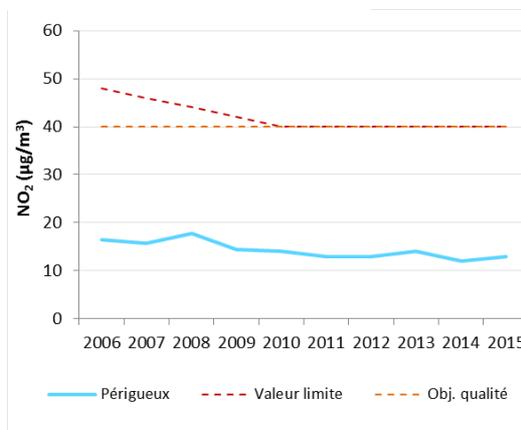
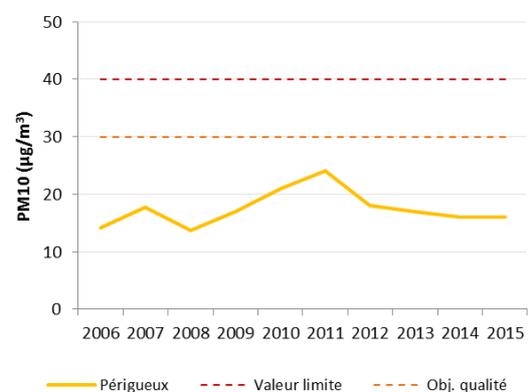
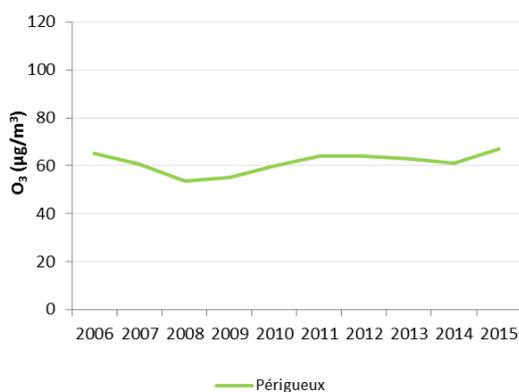


Figure 7 : évolutions pluriannuelles des concentrations de polluants en Dordogne et sur l'agglomération de Périgueux



airaq.asso.fr



A I R A Q
Atmo Aquitaine

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN AQUITAINE

Parc d'activités de Chemin Long - 13, allée James Watt - CS30016 - 33692 Mérignac
Tél. 05 56 24 35 30 - Fax 05 56 24 24 06



Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire référence à AIRAQ. AIRAQ ne saurait être tenue responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donné d'accord préalable. AIRAQ se dégage de toute responsabilité quant à l'exploitation ultérieure de ses données par un tiers. Elle rappelle que toute utilisation partielle ou totale de ses données doit faire mention de la source. ©AIRAQ